

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 L'entreprise MTR - Health & Spa SA, ci-après dénommée MTR, fournit ses prestations exclusivement sur la base du droit suisse des obligations et des présentes conditions générales. Celles-ci s'appliquent également à toutes les relations commerciales futures, même si elles ne sont pas expressément mentionnées.

1.2 Pour être valables, les accords annexes, clauses, modifications ou compléments aux présentes conditions générales doivent être faits par écrit.

2. OFFRE & CONCLUSION DU CONTRAT

2.1 Toutes les offres sont sans engagement jusqu'à la confirmation de commande écrite (acceptation par MTR) et seul le contenu écrit de la confirmation de commande s'applique exclusivement. Les engagements verbaux lors des entretiens de vente sont insignifiants, de même que les offres de prix ou les estimations de coûts qui s'en écartent. MTR se réserve le droit de refuser le contrat.

2.2 Les erreurs manifestes (fautes de frappe et de calcul) n'autorisent ou n'obligent ni l'acheteur ni MTR. Le contrat est conclu tel qu'il aurait été sans cette erreur ou cette faute.

2.3 Toute modification d'un contrat conclu doit être faite par écrit. Cette clause écrite ne peut être annulée que sur la forme écrite.

3. PRIX

3.1 Tous les prix s'entendent en francs suisses et, sauf indication contraire, hors taxe sur la valeur ajoutée légale en vigueur.

3.2 Les prix d'expédition et de livraison publiés se limitent aux ventes en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Pour les commandes de l'étranger, les frais d'expédition et de livraison doivent être demandés séparément.

3.3 Les changements de prix demeurent réservés à tout moment.

3.4 Les devis pour les réparations, les installations spéciales ou les montages sont sans engagement. Le calcul est effectué sur la base de la valeur réelle selon le rapport.

4. ENVOI, EXPÉDITION & LIVRAISON

4.1 Sauf indication contraire, les conditions d'expédition et de livraison estimées s'appliquent.

4.2 Pour les revendeurs, les partenaires de coopération et les clients ayant des conditions d'achat particulières, les conditions de livraison s'appliquent toujours à partir de l'entrepôt de Wollerau.

4.3 Les prestations supplémentaires telles que le montage, l'installation, le monte-charge, le personnel auxiliaire, etc. sont facturés séparément en fonction du travail y relatif.

4.4 Les livraisons de marchandises sont assurées contre les dommages ou pertes. L'acheteur est tenu d'inspecter la marchandise dès sa réception afin de s'assurer qu'elle n'est pas défectueuse. Les réclamations correspondantes doivent être formulées dans les 5 jours suivant la réception de la marchandise. Aucune réclamation ne sera acceptée après l'expiration de ce délai, sauf en cas de réclamations de droits à la garantie.

4.5 Si l'emballage de la marchandise livrée est visiblement défectueux, la marchandise du livreur peut être acceptée en indiquant sur le bon de livraison la mention „acceptation sous réserve“ ou alors pas du tout. Dans les deux cas, MTR doit en être informée immédiatement.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Sauf indication contraire, le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de facturation, sans aucune déduction.

5.2 Pour les nouveaux clients ainsi que pour les clients qui ne respectent pas le délai de paiement, MTR se réserve le droit de livrer la marchandise commandée en exigeant un paiement par carte de crédit, un paiement anticipé, un paiement partiel ou contre remboursement à la réception. En cas de retard de paiement, MTR a le droit de retenir la marchandise et/ou de facturer des intérêts de retard au taux d'intérêt bancaire en vigueur.

5.3 Si des frais et taxes sont encourus par des sociétés tierces dans le cadre d'opérations de paiement, ils seront facturés directement au client.

5.4 Pour les produits sur mesure, au moins 50% doivent être payés à la commande et 50% à la livraison. Le délai de livraison mentionné n'est valable qu'à partir de la réception des premiers 50% par MTR.

6. DÉLAIS DE LIVRAISON

6.1 Les informations fournies sur le site web, dans les offres ou confirmations de commande sont des estimations et sont donc sans engagement.

6.2 Si la livraison est retardée en raison de circonstances dont MTR n'est pas responsable ou en raison de retards de livraison de la part des fournisseurs de MTR, l'acheteur n'est pas en droit de réclamer des dommages et intérêts ou une pénalité contractuelle. Dans ces cas, l'acheteur a toutefois le droit de résilier le contrat après un délai de 3 mois à compter de la date de livraison initiale.

7. MODIFICATION DE COMMANDE, ÉCHANGE & RÉSILIATION DU CONTRAT D'ACHAT

7.1 Les modifications de commande ultérieures, l'échange de la marchandise et la résiliation du contrat d'achat ne sont acceptés que si aucun frais n'a été engagé. Le fait de ne pas aimer un produit n'autorise pas l'acheteur à se retirer du contrat.

7.2 L'acheteur est tenu de payer l'intégralité des frais résultant de l'annulation ou de l'échange.

7.3 L'échange ou le retrait de produits fabriqués sur mesure, d'offres spéciales (promotions, marchandises soldées et marchandises d'occasion) est exclu.

8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

8.1 La marchandise reste la propriété de MTR jusqu'au paiement intégral du prix d'achat et de tous les frais et dépenses. Pour les exploitants, la réserve de propriété s'étend à toutes les créances de MTR résultant de la relation commerciale.

8.2 En cas de retard de paiement, l'acheteur accepte par la présente que MTR puisse venir chercher la marchandise à tout moment et à ses propres frais. En cas de défaillance, MTR est en droit de faire valoir ses droits découlant de la réserve de propriété. Il est convenu que la revendication de la réserve de propriété ne constitue pas une résiliation du contrat, à moins que MTR ne le déclare expressément.

9. MONTAGE & DISPOSITIONS EN MATIÈRE D'INSTALLATION

9.1 Tous les préparatifs de montage, telles que les adaptations structurelles, le perçage de trous, les installations/raccords sanitaires et électriques, sont à la charge de l'acheteur/du client.

9.2 L'acheteur s'engage à effectuer tous les travaux de construction nécessaires, conformément à notre documentation technique et en tenant compte des prescriptions en vigueur d'une entreprise de bâtiment agréée, avant la date convenue pour la livraison et le montage. Si le client est en retard dans son obligation de coopération, il est tenu d'indemniser MTR pour les dommages causés par les temps d'attente, les trajets répétés et/ou tout autre dommage.

9.3 Le temps de travail, la prestation de travail et l'achèvement des travaux doivent être attestés par écrit par le personnel de MTR et signés par le client sur le protocole MTR.

9.4 MTR n'assume aucune responsabilité pour les travaux dont elle n'a pas ordonné elle-même l'exécution.

10. GARANTIE

10.1 En cas d'achat, l'acheteur a droit à la garantie légale de 2 ans (art. 210 al. 1 CO).

10.2 En cas de réclamations justifiées et en temps utile, l'acheteur a le droit d'améliorer/de réparer le défaut ou de remplacer la prestation par MTR. Dans le cas de marchandises qui ne peuvent pas être expédiées, l'amélioration a lieu chez l'acheteur. Si le problème ne peut être résolu, MTR prend les marchandises à son siège pour amélioration.

10.3 L'existence du défaut au moment de la livraison, le moment où le défaut a été constaté et le respect du délai imposé pour réclamer le défaut doivent être certifiés par le client/acheteur.

11. RÉPARATIONS & MAINTENANCE, PARTENAIRE DE SERVICE & PROCÉDURE EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT

11.1 MTR dispose de son propre service de réparation et de maintenance. Afin d'assurer le bon respect de toutes les exigences légales, MTR collabore avec un partenaire de service externe certifié par les fabricants afin de fournir un service de réparation efficace. Les dysfonctionnements doivent toujours être signalés en premier lieu à MTR.

11.2 Pour les réparations et la maintenance par des partenaires de service externes, seuls les prix, conditions et conditions générales du partenaire de service respectif font foi.

11.3 En cas de dysfonctionnement, l'acheteur doit toujours vérifier le bon fonctionnement conformément au mode d'emploi et à la rubrique Dépannage. Si un défaut ne peut pas être remédié, il faut soumettre à MTR un rapport de sinistre détaillé indiquant le numéro de série, la désignation du modèle/de l'appareil et, si possible, une photographie ainsi que le numéro de l'article et de la facture.

12. DEVOIR DE COOPÉRATION

12.1 L'acheteur est tenu de soutenir MTR et ses auxiliaires mandatés et partenaires de service dans la mesure de ses possibilités.

12.2 En cas de transport de retour, l'acheteur est responsable de l'emballage correct de la marchandise. L'emballage doit être d'origine ou similaire afin d'assurer un transport de retour sûr.

12.3 Si les marchandises sont livrées par une entreprise de transport (l'acheteur en est informé au préalable par le transporteur), l'acheteur est tenu de convenir avec le transporteur d'une date de livraison. Si l'acheteur n'est pas en mesure de respecter la date de livraison, il doit en informer MTR et le transporteur. La marchandise est considérée comme étant réceptionnée par l'expéditeur lorsqu'il la remet à l'acheteur. Les risques sont supportés par le client à compter de la livraison.

13. PROTECTION DES DONNÉES

Les informations personnelles de l'acheteur seront traitées de façon strictement confidentielle et conformément à la politique de confidentialité applicable. L'acheteur accepte que ses données soient stockées et utilisées pour un usage interne à des fins commerciales et pour ses propres besoins de marketing. Les données ne seront pas transmises à des tiers. Le client peut révoquer à tout moment son consentement à l'utilisation ou au traitement des données personnelles pour le futur. Toutes les données personnelles seront traitées confidentiellement.

14. SOFTWARE

Pour les logiciels livrés par MTR, mais non produits par MTR elle-même, le droit d'auteur s'applique. Pour les produits avec contrat de licence, le client accepte les conditions de licence correspondantes lors de l'achat.

15. DROIT APPLICABLE

Les relations juridiques entre l'acheteur et MTR sont régies exclusivement par le droit suisse, à l'exclusion des normes internationales. Les dispositions du droit d'achat des Nations-Unies ne s'appliquent pas.

16. LIEU D'EXÉCUTION ET DE JURIDICTION

Le lieu d'exécution et de juridiction pour les deux parties contractantes est Wilen b. Wollerau.

MTR - Health & Spa AG
Fällmisstrasse 64
8832 Wilen b. Wollerau

Code fiscal: CHE-107.503.780 MWST